Directive UE concernant l'obligation du passeport et de la puce

Cette obligation concernera vraisemblablement la Suisse

Selon une directive approuvée dernièrement par la commission européenne, tous les équidés devraient obtenir dans les six mois suivant leur naissance leur propre passeport et être munis d'une puce qui sera mentionnée sur ledit passeport. Cette directive devrait vraisemblablement entrer en vigueur le 1er juillet 2009. Dans certains pays de l'UE, cette pratique est déjà bien établie. En Suisse, des efforts dans ce sens sont fait depuis fort longtemps déjà et les milieux professionnels pensent que cette obligation deviendra également incontournable dans notre pays. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle obligation exige encore quelques vérifications et quelques mises au point.

L'objectif de l'obligation en matière de passeports et de puces consiste à mettre sur pied un meilleur système d'identification dans l'intérêt de l'élevage et du sport; de plus, il devrait permettre d'améliorer le contrôle de la santé de chevaux, des ânes et des autres membres de la famille des équidés. Le système se base sur un document d'identification unique (passeport pour équidés) établi après la naissance ou lors de l'importation de l'animal dans l'UE. Il est valable à vie. En relation avec le passeport, l'animal est muni d'une micro puce avec un numéro d'identification individuel enregistré dans une banque de données, ce qui permet d'identifier l'animal même s'il a changé de nom. Et sachant que des équidés sont également destinés à la consommation pour les humains, une identification claire est d'une grande importance non pas uniquement pour la santé de l'animal, mais également pour la santé publique.

La Suisse n'est pas prise au dépourvu

Pour le monde suisse du cheval (associations de sport, professionnelles et d'élevage) cette directive UE n'est pas une surprise. Il y a en effet deux ans, les responsables ont mis sur pied la préparation de l'identification systématique et l'enregistrement des équidés. Cette action a été décidée d'entente avec l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Une étude préalable effectuée auprès d'Identitas (banque centrale de données pour d'autres sortes d'animaux) a également été discutée avec l'Office concerné, mais les bases légales manquaient alors pour aller de l'avant. Depuis lors, une telle base a été ancrée dans la loi sur les épizooties qui aurait dû être prochainement soumise à consultation. Or, la directive approuvée dernièrement par l'UE implique certaines modifications par rapport au projet (par exemple l'obligation en matière de puces).

Seule une moitié est recensée

La Suisse ne dispose actuellement d'aucun chiffre définitif relatif aux équidés y vivant. Des enquêtes permettent de parler de 85 000 sujets. Pourtant seuls 40 000 sont officiellement recensés. Il faut également savoir qu'il s'agit de réunir dans une même banque de données les besoins différents de l'état et des autres partenaires intéressés pour obtenir une utilité maximale (sport, élevage, domaine vétérinaire, agriculture).

Le vice-président de la FSSE, le Dr méd. vét. Charles Trolliet, qui s'est penché dès le début sur ce thème également dans le cadre des discussions avec la Confédération, ne voit, pour la Suisse, aucune alternative utile à l'obligation selon la directive UE et il ne doute à aucun moment de sa faisabilité dans un délai acceptable, au vu du soutien du monde professionnel du cheval et des efforts déjà consentis sur une base volontaire. Néanmoins, et selon Charles Trolliet, l'attitude des autres propriétaires et détenteurs de chevaux reste la grande inconnue. Il souligne le fait que l'implantation d'une puce peut se faire sans autre lors d'une vaccination programmée, ce qui n'a donc strictement rien à faire avec une opération coûteuse. Quoi qu'il en soit, tous les propriétaires de chevaux qui sont en rapport avec l'étranger par l'entremise de leurs chevaux (sport, élevage, commerce, etc.) seront automatiquement soumis à la directive UE au plus tard à partir du 1er juillet 2009. Et sachant qu'un recensement central et une identification fiable de tous les équidés sont également en Suisse une requête absolument justifiée, Troillet considère que l'introduction de l'obligation du passeport et de la puce en Suisse est « plus que probable ». Ce sujet concerne donc tous les milieux du cheval aujourd'hui déjà.

HIS.